**Règlemens de la Valsainte**

[P. 471]Déclarations des Frères - 1794

Plusieurs personnes éclairées & pieuses auraient desiré, pour la gloire du St. nom de Dieu & de sa Providence admirable, que, comme nous avons mis à la tête du premier Volume l’Histoire de notre Établissement en ce pays, nous eussions donné à la fin du second une Relation exacte de ce qui s’est passé dans les différentes Fondations que cette Providence incompréhensible & ineffable du Seigneur a permis que nous fissions dans un temps si orageux ; d’autant plus que c’est là que nous avons fini l’Histoire de l’Établissement de la Val-sainte, & que nous en avons même annoncé quelque chose. Mais cela demanderoit un volume entier. Cependant, pour finir par où nous avons commencé, c’est-à-dire par exciter le zèle & la fidélité de ceux qui viendront après nous, nous ne voulons pas terminer cet Ouvrage sans leur faire remarquer, du moins en général, quelle a été la Providence de Dieu à l’égard de ces Établissemens (rien de plus propre à enflammer leur zèle), ni sans leur faire connoître combien ont été heureux dans leur état ceux qui les ont formés, & combien par conséquent ils peuvent l’être eux-mêmes s’ils s’appliquent à être encore plus fidèles qu’eux. Rien de plus capable de produire en eux une grande fidélité & de les empêcher de se relâcher.

1°- Pour ce qui regarde la Providence de Dieu, nous dirons seulement qu’ayant apporté ici avec nous une partie du chef de St. Bernard que nous donna Mr. l’Abbé de Clairvaux, nous avons voulu en faire part à ceux de nos Frères qui sont partis pour la première Fondation qui est celle d’Espagne, & que, par une idée qui n’avait aucun fondement, à tout hasard & je ne sais pourquoi, au lieu de nous contenter de rompre une parcelle de cette Relique pour les enrichir, nous la partageames en deux parties égales, & après en avoir conservé [472] une toute entière pour la Val-sainte, nous divisames l’autre en quatre pour les Fondations que nous serions dans le cas de faire, comme si nous avions prévu ce qui devoit arriver, & cela quoique nous fussions tout étonnés d’avoir pu obtenir de Sa Majesté Catholique le Roi d’Espagne la permission de nous établir en son Royaume. La Providence permit sans doute que nous nous disposassions à donner des Reliques de notre St. Père à tous ceux que nous enverrions avant la fin des troubles, afin que ceux qui iroient entreprendre une œuvre aussi pénible que celle d’une fondation dans des temps si critiques, & qui devoient être animés d’un zèle si ardent de contribuer au bien & à l’édification de l’Église, fussent soutenus par la protection de St. Bernard qui a eu tant d’amour pour l’Église & tant de zèle pour sa beauté. En effet, malgré tous les obstacles que présentent les circonstances actuelles & tous les efforts qu’on fait pour anéantir l’état religieux, nous avons eu le bonheur de former jusqu’à-présent quatre Établissemens, à chacun desquels nous avons donné une des quatre Reliques du chef de St. Bernard. Le premier est, comme nous l’avons dit, celui d’Espagne, le second, celui du Brabant, le troisième celui de Piémont, le quatrième celui d’Angleterre.

Les personnes qui furent instruites de nos différens desseins, quelquefois même celles que nous voulions employer pour les faire réussir, les regardaient comme des projets chimériques auxquels elles nous conseilloient de ne pas penser, au moins dans les circonstances présentes. Mais Dieu qui vouloit faire voir qu’il n’a pas besoin de moyen & qu’il est au-dessus de toutes circonstances, n’a pas laissé que de les faire réussir. Puisse le Seigneur qui a si visiblement présidé à leur formation, veiller à leur conservation & en tirer de plus en plus sa gloire.

2°- Pour faire connoître à ceux qui viendront après nous quel est le bonheur dont ont joui ceux qui les ont précédés & dont ils peuvent jouir à leur tour, je crois ne pouvoir rien faire de mieux que de rapporter la Déclaration de chaque Religieux à cet égard. Voici à [473] quelle occasion elles ont été faites. Msgr. le Nonce de Lucerne ayant reçu ordre de Sa Sainteté de terminer l’affaire de l’érection de la Val-sainte en Abbaye le plus promptement qu’il pourroit, & ne pouvant se transporter pour cela à la Val-sainte à cause de la rigueur de la saison, délégua Msgr. l’Évêque de Lausanne pour tenir sa place. Les Religieux ayant su qu’on s’étoit efforcé de prévenir Sa Sainteté sur leur genre de vie, en le lui dépeignant comme trop austère, crurent devoir profiter de cette occasion pour lui faire connoître combien ces austérités leurs paroissoient douces & les rendoient heureux & contens. En conséquence, après avoir procédé à la nomination du nouvel Abbé, ils déposèrent entre les mains des Députés leurs Déclarations à cet égard. Nous avons cru devoir les faire connoître à ceux qui viendront après nous, comme Mr. l’Abbé de Rancé, notre digne Réformateur, fit connoître celles de ses Religieux dans une circonstance à peu-près semblable & même moins importante. Les voici telles qu’ils les ont écrites de leurs propres mains.

**------------------------------------------**

*Déclaration du R. P. Abbé* dom Augustin*.*

JE soussigné déclare & certifie que je ne croirois point dire assez en disant que je préfère mon état à celui du plus puissant & du plus heureux Monarque ; car il me paroît que c’est dire bien davantage que d’assurer, comme je puis faire, & comme je le fais, que bien loin que les austérités de mon état me le rendent pénible, je n’ai eu de peines au contraire depuis que j’y suis que lorsque j’ai voulu les diminuer ; & il me semble que si je servois le Seigneur avec la fidélité que je devrois, je serois le plus heureux des mortels. Oui certainement, il ne manqueroit rien à mon bonheur ; car j’ai l’avantage de vivre avec des Frères qui ont tant de charité, qui me donnent quelquefois tant de [474] consolations, que je suis forcé de m’estimer indigne de vivre avec eux, & que je crains que ce bonheur ne soit toute ma récompense, & que le Seigneur dans sa redoutable justice ne me fasse faire mon Paradis ici-bas. Le moyen d’assurer mon bonheur, si l’on s’intéresse à mon sort, n’est donc pas de diminuer les devoirs de mon état, mais de m’y rendre fidèle. Puissent tous ceux qui liront cet aveu de mes misères & de ma félicité, m’obtenir cette grâce du Seigneur.

Signé F. Augustin, *Supérieur très indigne*.

*Déclaration de* F. Jean François

(...)

*Déclaration de* F. Prosper

(...)

[475] *Déclaration de* F. Stanislas.

Je soussigné déclare à qui il appartiendra qu’après la double faveur que Dieu m’a faite & de me conserver mon état, & de pouvoir en quelque sorte contribuer à le transmettre à la postérité, dans un temps où tant d’autres l’ont perdu, je n’ai garde de me plaindre du peu de régularité qui se trouve établie dans cette Maison. Je déclare au contraire, que je crois que je dois dire anathème à celui qui voudroit introduire le relâchement en quoi que ce soit à la Val-sainte.

Ce 27 Nov. 1794.

Signé F. Stanislas, *Cellérier*.

[476] *Déclaration de* F. Zénon*.*

Hélas ! de la violence & de la contrainte pour reprendre les pratiques anciennes de notre St. Ordre ! Dieu sait si nous enavons connu d’autres que celles de sa grâce & de son amour. Le desir de pratiquer plus parfaitement notre Ste. règle, en nous rapprochant de plus près de nos Sts. Instituteurs, la reconnoissance envers Dieu pour la conservation de notre saint état, & un peu de zèle pour sa gloire, voilà lesseules contraintes, les uniques violences que nous ayons éprouvées. Avoir résisté à de si douces & de si puissantes motions, n’eût-ce pas été de notre part une infidélité impardonnable, une ingratitude monstrueuse ? St. Bernard ne dit-il pasdans un cas tout semblable à celui où nous nous sommes trouvés, que quiconque s’est proposé un plus grand bien, s’est rendu illicite un moindre bien qu’il pouvoit auparavant choisir licitement ? Comment donc peut-il venir en pensée que nous desirions de rompre des liens que nous avons formés si librement ? Nous en soupçonner, n’est-ce pas nous accuser d’être au moins par le coeur des parjures envers Dieu & des apostats de notre profession ? Si on s’étonnoit encore comment ce petit établissement a pu se former si aisément & se conserver toujours dans la même intégrité, en voici le dénouement ; c’est qu’on ignore que la charité y a présidé comme une Reine, qu’elle le maintient avec une sainte jalousie & sait le perfectionner avec des soins inconnus à toutautre ; & on peut, ajouter qu’elle seule le saura rendre inébranlable. Car, il n’en faut pas douter, c’est cette vertu toute céleste qui adoucit toutes les peines de notre état, & les fait porter avec joie & allégresse. C’est elle qui remplit les coeurs d’une paix inaltérable & fait goûter dès ici-bas la félicité des Saints, dont tout le bonheur consiste à aimer Dieu & à s’aimer étroitement les uns les autres ; & je puis dire que c’est elle qui me [477] couvre & me met à l’abri des coups de la justice divine ; & quand j’aurais, comme on dit verbialement, déjà deux pieds dans l’enfer, j’espérerois d’en sortir par la charité de mes Frères.

Signé F. Zénon, *Profès à la Val-sainte.*

*Déclaration de* F. Nicolas

Qu’il est doux d’habiter ensemble, en s’aimant tendrement comme des frères ! *Ecce quam bonum & quàm jucundum habitare fratres in unum* ! Je le sens, je l’éprouve. Voilà pourquoi je ne changerois pas mon sort contre celui de qui que ce soit. C’est ce que j’atteste ici dans toute la sincérité de mon cœur. Mais afin de faire convenir tout le monde que j’ai raison de penser ainsi, je dirai que ce qui m’attache ainsi à mon état & me cause tant de contentement, c’est ce silence profond qui entretient parmi nous une si grande charité & qui n’est, pour ainsi dire, interrompu que par ces paroles : *Congregavit nos in unum Christi amor*. C’est cette pauvreté si étroite qui fait horreur aux autres ; c’est cette humilité sans bornes qui nous fait croire que nous sommes toujours trop bien traités ; c’est cette mortification dans la nourriture dont personne n’est excepté, que les seuls malades, quand c’est nécessaire, & qui est commune aux Supérieurs comme aux autres ; c’est ce soin d’assister les pauvres, tout pauvres que nous sommes, & de convertir en aumônes ce que nous recevons par aumône, après le plus étroit nécessaire ; voilà ce qui fait mon bonheur, & qu’on remarque que c’est précisément ce qui paroit à plusieurs trop rigoureux dans notre état. Quelle contradiction ! C’est cependant ce que j’atteste & ce que je signerai, quand on voudra, de mon sang.

Signé F. Nicolas

[478] *Déclaration de* F. Colomban*.*

À la plus grande gloire de Dieu.

Il me seroit bien difficile de pouvoir exprimer, comme je le desirerois, mes véritables dispositions touchant l’État que j’ai eu le bonheur d’embrasser. Tout ce que je puis dire, c’est que depuis que je suis Religieux, je suis tout-à-la-fois le plus content & le plus heureux des hommes, & que bien loin de desirer qu’on apportât le moindre adoucissement à notre genre de vie, je souhaiterois au contraire qu’on en augmentât les austérités & la rigueur. Si la plupart des personnes du monde ont sur notre saint État des sentiments si opposés, je n’en suis pas surpris ; car il n’y a que ceux qui se chargent du fardeau & du joug de J.C. qui puissent éprouver combien ce fardeau est léger & combien ce joug renferme de douceurs. J’ajouterai que ce qui met le comble à ma félicité, c’est le bonheur inappréciable d’avoir en notre digne & respectable Supérieur le meilleur & le plus tendre de tous les pères, de trouver toujours en lui une ressource & un asile assuré, & qu’après Dieu il fait tout-à-la-fois le bonheur de ma vie, ma joie & ma consolation. Puisse le Seigneur ne nous en donner jamais que de semblables ! Voilà ce que je pense sur mon État & mon Supérieur ; & cette Déclaration je la fais devant Dieu dans une liberté toute entière, & sans aucune autre vue ni considération que de faire connoître la vérité & la sincérité de mes sentiments.

Signé F. Colomban, *Religieux très indigne de l’Abbaye de la Val-sainte*.

*Déclaration de* F. Bernard.

Je préfère, avec la grâce de Dieu, notre saint État à tous les trésors de la terre &, j’ai plus de joie d’être le dernier dans la Maison du [479] Seigneur, que d’être Roi ; & bien loin d’avoir du regrêt d’avoir embrassé l’état de Trapiste, je puis dire que depuis le jour de mon entrée dans le Monastère jusqu’à celui-ci, j’ai toujours été content de plus en plus. Au sujet des jeûnes & autres austérités, les jours de mon plus grand bonheur & contentement ont été ceux où les jeûnes ont été plus rigoureux & la pénitence plus austère. Voilà ce que Dieu a mis par sa grâce dans le coeur du plus grand pécheur.

Signé F. Bernard.

*Déclaration de* F. Urbain*.*

Jamais je n’ai davantage connu le bonheur de mon saint État, que depuis que la divine Providence a daigné me placer dans cette sainte Maison, où la sagesse & la prudence de notre Supérieur & l’union des cœurs que la charité fait régner parmi nous, nous fait à tous passer ces jours heureux que goûtoient nos Sts. Pères que nous nous efforçons d’imiter en nous approchant le plus près qu’il nous est possible de leur esprit & de l’observation exacte de la Règle de notre Père St. Benoît.

Signé F. Urbain, *Religieux de la Maison de Dieu*

*de N-D de la Val-sainte de la Trappe*.

*Déclaration de* F. Jean-Marie

(...)

[481] *Déclaration de* F. Jean de la Croix

(...)

*Déclaration de* F. Michel

(...)

[482] *Déclaration de* F. François de Paule[[1]](#footnote-1)

Je soussigné Profès au Monastère de la Val-sainte depuis le mois de juin de la présente année, déclare à qui il appartiendra que c’est librement & du meilleur de mon cœur que j’ai embrassé, après une année d’épreuves, la Réforme établie audit Monastère par Dom Augustin de Lestrange, Religieux de la Trappe, & plusieurs de ses Confrères ; que je n’y ai point trouvé toutes les austérités auxquelles je m’attendois ; que parmi celles qui s’y pratiquent je n’ai goûté jusqu’ici qu’une véritable consolation ; & j’ajouterai même que ma santé, qui étoit très-foible dans le monde, est constamment meilleure depuis que j’ai le bonheur de vivre audit Monastère.

À la Val-sainte, Canton de Fribourg en Suisse,

ce 27 Novembre 1794.

Signé F. François de Paule, *Religieux indigne*

[483] *Déclaration de* F. Gérard

(...)

*Déclaration de* F. Benoît

(Ce religieux était absent lorsque l’érection de la Maison en Abbaye se fit ; mais à son retour, ayant appris ce qu’avoient fait ses Frères, il s’empressa de se joindre à eux & d’ajouter sa Déclaration aux leurs.)

(...)

[485] - Nota

Il ne faut pas s’étonner qu’il n’y eût alors que 14 religieux à la Val-sainte. Cette Maison en avoit déjà formé quatre autres, & plusieurs Religieux venoient encore d’en partir, les uns pour la Russie, les autres pour la Hongrie ; mais les troubles de ces temps-là qui rendoient tous les passages si difficiles, ne leur permirent pas d’arriver à leur destination, & ils furent obligés de revenir ensuite.

Les Religieux de la Val-sainte ne furent pas les seuls de cette Réforme à qui Dieu fit cette grâce de sentir tout l’avantage de leur état ; tant c’est un grand bonheur de quitter tout pour l’amour de Dieu, & tant ce bonheur se fait mieux sentir pour peu qu’on veuille oublier les choses de la terre. Les Déclarations précédentes ayant été envoyées avec le Décret d’érection dans les diverses Maisons sorties de la Val-sainte, les Religieux de ces Maisons s’empressèrent de donner aussi à leur tour des témoignages de leur bonheur & de leur contentement. Dans quelqu’unes de ces Maisons, les Supérieurs permirent aux Frères Convers de donner leurs Déclarations aussi bien que les Religieux de Chœur, quoique à la Val-sainte on ne l’eût pas fait. Ce qui en fut cause à la Val-sainte, c’est que ces Déclarations se donnèrent au moment de l’élection du nouvel Abbé & qu’il n’y avoit alors d’assemblés que les Religieux capitulans. Mais sans doute que sans cela les Frères Convers de ce premier Monastère n’auroient pas été moins empressés que les Religieux de Chœur à faire connoître leur satisfaction de se voir séparés du monde auquel tant d’ames sont malheureusement attachées. Il y eut même des Maisons où on permit aux Novices de dire ce qu’ils pensoient de leur État ; & ceux de la Val-sainte n’auroient pas assurément montré moins de zèle à cet égard que dans les autres Maisons ; car on a remarqué que ceux qui sont sortis par inconstance sont très-souvent revenus, quelque fois même jusqu’à trois fois, & ils ont avoué publiquement que depuis le moment de leur sortie ils n’avoient eu que des regrêts, même au milieu de leurs plaisirs, & qu’ils n’avoient commencé à ressentir un vrai bonheur que depuis qu’ils étoient rentrés dans cet État qui paroit si dur à la nature & si opposé à la raison humaine.

Mais comme il y a de ces Déclarations qui sont beaucoup trop longues ou bien dans lesquelles les Religieux ont voulu venger leur Abbé des bruits qu’on faisoit courir contre lui, & qu’il n’est pas à propos de rapporter tout cela, [486] parce que ce n’est pas l’apologie d’une personne particulière que nous voulons faire, mais le bonheur qu’il y a de quitter le monde que nous voulons manifester, nous nous permettrons de choisir celles qui sont les plus propres à notre dessein & de supprimer tout ce qui n’y a pas rapport.

Déclarations  
des Religieux de l’Établissement d’Espagne

*Déclaration de* F. Gérasime*, leur Supérieur*

**A**yant appris qu’il y avoit dans le monde des personnes plus charitables qu’éclairées, qui, touchées d’une fausse commisération, nous plaignoient & desiroient qu’une autorité supérieure allégeât le poids de nos austérités, je me suis empressé de manifester au Public & surtout aux Princes de l’Eglise, s’ils daignent m’entendre, mes véritables sentimens sur cet objet. Et mon témoignage doit avoir d’autant plus de poids, qu’ayant passé d’un Monastère doux & mitigé à celui de la Trappe, de celui de la Trappe à celui de la Val-sainte, de la Val-sainte à ce Royaume d’Espagne, j’ai pu connoître par une longue expérience si une vie mitigée est préférable à l’exacte observance de notre Ste. Règle. Et je puis assurer devant Dieu, en présence de qui je suis, que la joie de mon coeur a toujours augmenté à mesure que je me suis rapproché de l’observance de notre Ste. Règle, & que je bénis tous les jours le Seigneur de ce qu’il nous a inspiré de reprendre à la Val-sainte l’exacte observance de cette Règle, selon l’esprit & la pratique primitive de tout l’Ordre de Cîteaux pendant ces heureux temps où il a donné tant de Saints à l’Église & qu’il a tant édifié toute la [487] Chrétienté par sa régularité. J’atteste donc que, bien loin de trouver ce genre de vie trop rude & trop pénible & de desirer qu’on en diminue quelque chose, je serois prêt à-présent, avec le secours de Dieu, d’entreprendre les plus pénibles travaux, de courir les plus grands dangers, de répandre une partie de mon sang pour me le conserver dans toute son intégrité. Que dis-je ? Je me croirois heureux si, signant cette vérité avec la dernière goutte de mon sang, je pouvois en assurer la conservation aux siècles futurs, persuadé que ce seroit le plus grand bien que je pourrois procurer à l’Église & le moyen le plus propre à appaiser la colère de Dieu. L’Espagne toute entière est témoin de la vérité de ces sentimens. Combien en effet n’avons-nous pas eu à combattre contre tant de personnes qui, voyant nos austérités & ne voyant ­point l’onction de la grâce qui les adoucit, nous offroient mille moyens de mitiger une vie qui leur paraissoit trop dure & trop pénible à la nature ? Mais nous rejetames tous ces faux prétextes, & rien fut capable de nous faire oublier les consolations que nous avions éprouvées à la Val-sainte, tandis que nous avions observé exactement notre Ste. Règle ; & ce sentiment fut si vif en nous, que nous n’eumes rien de plus empressé que d’imiter ici, malgré toutes les difficultés & obstacles que nous rencontrames, le même genre de vie que nous avions pratiqué à la Val-sainte ; ce que nous observerons, Dieu aidant, jusqu’à la mort. En foi de quoi j’ai signé.

Du Monastère de Poplét, le 13 janvier 1795.

Signé F. Gérasime, *indigne Supérieur des Religieux de la Val-sainte, en Espagne*.

*Déclaration de* F. Gabriel

(...)

*[488] Déclaration de* F. Antoine.

Mon très révérend Père,

Je rends tous les jours grâces à Dieu de m’avoir appelé à la vie religieuse, & je sens augmenter ma reconnaissance quand je pense que j’ai le bonheur de vivre dans la Maison la plus régulière & où la charité règne plus parfaitement, j’ose l’assurer, que dans aucune autre du monde. C’est cette charité, cette union parfaite (union & charité qui parurent d’une manière si touchante au moment de notre départ pour l’Espagne), c’est principalement cette charité qui m’a fait trouver légères toutes les austérités de la Val-sainte, tellement que, comme enivré du plaisir & de la douceur que j’y goûtais, j’ai désiré plus d’une fois la liberté de parler pour manifester au monde ma paix & mon bonheur & attirer par là un plus grand nombre d’âmes avec qui je puissele partager. Puisse cet écrit avoir cet effet & qu’ilrende [489] aussi gloire à Dieu qui répand une onction dont le monde n’a pas d’idée, sur un joug qu’il regarde comme insupportable.

Poplét, en Catalogne, le 14 Jan. 1795

Signé F. Antoine, *Prêtre, Profès de la Val-sainte*

*Déclaration de* F. Jean-Joseph

(...)

[491] *Déclarations de nos Frères qui avaient été fonder l’Établissement du Brabant*

*sous le nom de Notre-Dame du Sacré-Coeur.*

*Déclaration de* F. Arsène*, leur Supérieur*

*(La déclaration suivante est d’autant plus digne de remarque, qu’elle fait davantage connoître l’esprit de charité qui régnoit alors & qui doit régner toujours dans notre Réforme, & que ce Religieux se trouvoit en ce moment dans une place plus opposée à ses inclinations. Car il ne paraissoit avoir aucun goût ni même aucune dispositions pour se mêler des affaires extérieures & traiter avec le monde,* *comme il y étoit obligé par sa place de supérieur.)*

Je soussigné, *dit-il,* certifie que j’ai toujours beaucoup estimé & aimé mon état, & que par la grâce de mon Dieu je suis encore dans ces bonnes dispositions & dans la résolution d’y persévérer jusqu’à la mort. Bien loin d’y trouver trop d’austérités, je serois bien fâché qu’on en retranchât un jota. Je jouis par la grâce de mon Dieu d’une paix & d’un grand contentement, encore que je ne sois pas à beaucoup près aussi fidèle que je le devrois.

*Ensuite il fait connoître quelle est la source de son bonheur. Selon lui, c’est uniquement l’amour & la charité, mais un amour & une charité qui embrasse tout en trois objets différens.*

*1. Amour & charité pour son Supérieur.*

J’aime de tout mon coeur, *dit-il,* & j’aimerai toujours mon très-cher Père notre premier Abbé. Je lui promets avec toute l’ardeur & la sincérité possible l’obéissance, l’amour & le respect ; & je prie Dieu de toutes mes forces qu’il lui plaise nous le conserver long-temps.

[492] *2. L’amour de la Maison où il vit.* Car il la compare au Ciel, & il dit qu’elle est comme une image du Paradis par la charité, la paix & l’union qui y sont établies.

*3. L’amour qu’il a pour ses Frères.*

De plus, je déclare que l’aime tous mes chers Frères ; que je rends tous les jours de très-humbles actions de grâces à mon Dieu de m’avoir appelé à un état si saint, si doux, si aimable, & en particulier dans une Communauté & une Congrégation où la charité régne & où il est si facile de monter au Ciel. Je n’ai pas passé un seul jour sans renouveler les voeux sacrés que j’ai faits à mon Dieu, au jour de ma Profession. Je chéris, j’estime les liens qui m’attachent sans retour à son service ; je lui demande de tout mon coeur la grâce d’y persévérer jusqu’à la mort, pour moi, pour mon très-cher Père Abbé & pour tous mes chers Frères, afin qu’après nous être aimés ici-bas, nous puissions nous aimer d’un amour parfait & éternel dans le Ciel. *Amen*.

Signé : F. Arsène*, Profès indigne de la Val-sainte*

*& chétif Supérieur de la petite Colonie du Brabant*.

*Déclaration du F. Eugène*

Tout Religieux doit jouir d’une solide paix intérieure ; & rien ne peut contribuer davantage à la lui faire acquérir, que lorsqu’il a la consolation de voir qu’il est évidemment dans l’ordre de Dieu, qu’il marche dans la véritable voie que lui ont tracée les Saints, ses Pères & ses Instituteurs, & que la Congrégation dont il est membre­ lui fournit tous les moyens possibles de pratiquer en esprit & en vérité la Règle qu’il a juré d’observer aux pieds des Autels & sur laquelle, après le saint Évangile, il doit être examiné au jour du jugement dernier.

[493] Pour moi qui ai professé la Règle de St. Benoît, ce qui me console & me tranquilise au milieu de mes misères de toute espèce, c’est que je suis assuré que dans aucune autre Congrégation que ce soit je n’y aurai jamais l’avantage de pouvoir remplir avec plus d’exactitude mon voeu, que dans celle où j’ai le bonheur d’être, quoique je ne réponde pas comme je devrois à l’excellence de ma profession, dont je promets, avec le secours de la grâce, de travailler à me rendre plus digne à l’avenir par ma fidélité à observer jusqu’à mon dernier soupir en leur intégrité les Réglemens & Constitutions de notre Ste. Réforme, qui ne contiennent rien que des pratiques instituées par nos Pères ou conformes à leur esprit ; & que tant qu’il me restera une goutte de sang dans les veines, je m’opposerai comme un mur d’airain à ce que qui que ce soit n’y introduise le moindre relâchement, n’en déplaise à ceux qui prétendent que notre genre de vie est insupportable, & que nous gémissons sous le poids du joug. Qu’ils sachent donc les insensés qui estiment notre vie une sottise, qu’ils sachent ce que je déclare ici, & que je ferois à la face du monde entier, non pas que je me soucie de son jugement que je dois mépriser, mais pour la gloire de Dieu, l’honneur de notre St. État, & pour rendre hommage à la vérité, qu’ils sachent que je goûte tant de douceur & de consolation à porter ce joug, que le bonheur dont j’ai joui dès maintenant est tel, que je ne crois pas qu’il soit possible qu’il y eût aucune condition humaine qui en véritable félicité fût comparable à la mienne, si jamais Dieu me faisoit la grâce d’y être aussi fidèle que je desirerois. Je répondrai hardiment à ces ennemis de la Croix de J.C. qui osent arrêter les pénitens dans leur course & par là priver le Ciel de la joie qu’y cause la pénitence du pécheur, celui-ci du fruit, de l’avantage & de la consolation qu’elle lui procure, & l’Église de l’édification qu’elle en peut retirer, je leur répondrai que les mouvemens qu’ils se donnent pour nous faire diminuer nos austérités, toutes modérées qu’elles soient, que leur fausse compassion ne sert qu’à porter la douleur & la tristesse dans le séjour de la consolation & de la joie, & qu’en vain ils attribueront à ces austérités, des excès, des extrémités qu’elles n’ont point ; qu’au reste, quoique nous [494] puissions faire, nous ne faisons jamais que des images fort imparfaites de tant de saints Pénitents & Solitaires, qui sont des nos Pères auxquels nous avons succédé & que nous devrions imiter. *Heu ! quid est vita nostra,sit sanctis fuerit comparata !*

Voilà ce qu’il a plu à Dieu de me mettre au coeur touchant mon saint État.

Signé F. Eugène, *très indigne Religieux du Sacré Coeur de Jésus,*

*Notre-Dame de la Trappe, au diocèse d’Anvers, en Brabant*.

*Déclaration de* F*.* Sébastien

*(Ce religieux n’étant pas Français, s’exprime d’une manière qui n’est point en usage ; mais dans ses tournures peu correctes on n’en apperçoit que mieux la sincérité de ses sentimens.)*

Moi, Frère Sébastien, je déclare que je ne changerois pas mon État avec le plus grand Roi de l’univers, & que je desire ardemment de répandre mon sang, moyennant la grâce de Dieu, pour m’assurer que nul des mortels ne détruise jamais cet ouvrage que je regarde comme l’œuvre de Dieu qui peut contribuer & contribuera, comme j’espère, jusqu’à la fin des siècles, à la gloire de ce souverain Juge des vivans & des morts & au salut d’un grand nombre de personnes. Ah ! que ne puis-je avoir la voix assez forte pour me faire entendre jusqu’aux extrémités de la terre, pour faire connoître combien le fardeau du Seigneur est doux & léger. Je n’en dis pas davantage, & j’espère qu’il suffit d’être prêt de mourir, si dieu m’en procure l’occasion, pour sa conservation.

Le 17 Janvier 1795.

Signé F. Sébastien, *pauvre pécheur*

[495] *Déclaration de F. Joseph*

Je le dis dans toute la sincérité de mon coeur, & dans toute la liberté dont peut jouir un enfant de Dieu éxilé pour son amour :

J’aime mon État & mes Frères,

& n’ai d’autre desir que de mourir en ce saint amour. Puisse ce bonheur dont jouissent tant de bons Religieux couvrir de confusion tant de Moines apostats & exciter l’envie & l’émulation de tous les autres.

Signé F. Joseph, *du Brabant, Prêtre, quoiqu’indigne*

*Déclaration de* F*.* Étienne, *premier Novice de la Maison du Sacré-Coeur, en Brabant*[[2]](#footnote-2)

Si le témoignage d’un Novice âgé de cinquante ans peut influer dans le jugement qu’on doit porter sur le genre de vie qu’ont embrassé les Religieux de la Trappe, je déclare devant Dieu & dans la plus grande sincérité, que depuis sept mois que j’ai le bonheur de l’observer, non seulement je n’ai été de ma vie si content, mais encore ma santé ne fut jamais meilleure ; & je ne m’estimerai heureux, autant qu’on peut l’être ici-bas, que quand je me verrai irrévocablement attaché à cette Réforme. Si les personnes qui la trouvent trop austère, vouloient se donner la peine de lire sans prévention, d’un côté la Règle de St. Benoît & de l’autre le *Traité des Devoirs monastiques* par le très-Vénérable Abbé de Rancé, je pense qu’il [496] leur seroit difficile dene pas être aussi persuadées & convaincus que je le suis par la force de ces preuves, que la Réforme de la Trappe, telle qu’on l’observe aujourd’hui, est pratiquable, & n’a rien de trop austère, que même elle est nécessaire pour être vraiment disciple de St. Benoît. On ne peut juger d’une chose mieux que ceux qui ont l’expérience : or ceux qui sont dans ce cas nous assurent qu’ils ne trouvent rien de trop austère dans leur Réforme, qu’ils ne changeroient pas leur état contre celui des Monarques qu’on estimoit autrefois les plus heureux. Ce qu’il y a de certain, c’est que dans le malheureux temps où nous sommes, bon nombre de ceux qui veulent plus sérieusement travailler à se sauver du nouveau déluge qui menace tout l’univers, regardent cette Réforme quasi comme la seule arche propre à leur procurer ce bonheur. Au moins on ne disconviendra pas que ce genre de vie ne soit un des meilleurs moyens de combattre l’impiété & peut-être de la réduire au silence. Rien n’est plus propre à faire cesser les sarcasmes qu’on a lancés contre la Religion & sur-tout contre l’état monastique, depuis bien des années. Tels sont les sentimens que j’ai de la Réforme que pratiquent aujourd’hui les Religieux de la Trappe, tant à Fribourg en Suisse, que dans les autres lieux où plusieurs d’entr’eux ont été appelés pour y établir des Maisons de cette Réforme.

Ce 14 Janvier 1795.

Signé F. ÉTIENNE,  
*novice de la Maison de Notre-Dame de la Trappe du Sacré-Coeur, près d’Anvers,  
actuellement à l’abbaye de Marienfeld en Westphalie, lieu de notre réfuge,  
à cause des circonstances de la guerre.*

[497] *Déclaration de* F*.* Marie-Bernard*, second novice.*

*(Le novice dont voici la Déclaration crut devoir l’adresser, non comme les autres, à son Supérieur particulier, mais au R.P. Abbé de la Val-sainte même. C’est ce qu’il faut remarquer pour l’entendre plus facilement.)*

Mon Très-Révérend Père Abbé,

Permettez que dans le moment où mes Pères s’empressent de vous témoignez la joie qu’ils éprouvent dans leur saint État, je vous fasse part de la miséricorde que Dieu a bien voulu exercer envers moi, malgré mes longues résistances à sa grâce. Voilà déjà plus de six mois de mon année d’épreuves d’écoulés, & bien loin que les tristes circonstances (\*) dans lesquelles nous nous sommes trouvés me fassent regrêter d’avoir embrassé un tel parti, elles me font au contraire desirer avec plus d’ardeur de voir le jour où je me consacrerai irrévocablement au service du seigneur, & ont été un puissant motif pour m’abandonner aveuglément entre ses mains. Il a sans doute égard à ma lâcheté & à mon peu de courage, en me rendant l’exercice des jeûnes & des autres pratiques de pénitence plus facile que je n’aurois jamais pu m’imaginer, de telle sorte que, bien loin de me plaindre des austérités, je puis assurer que, si j’éprouve de la peine, c’est lorsqu’il faut interrompre le jeûne.

Vous connoissez, mon Très-Révérend Père, l’état où se trouvent ordinairement les Novices pendant leur épreuve, je veux dire, les tentations auxquelles ils sont exposés. J’espère avec le secours de la grâce & les sages avis du digne Chef que vous nous avez donné, dissiper toutes ces illusions. La charité de mes Pères & leurs saints exemples me font goûter tous les jours de nouvelles douceurs. J’espère donc, mon T.R. Père, aidé de vos ferventes prières & de celles de votre sainte Communauté, consommer l’oeuvre que Dieu a si bien commencée.

[498] Humblement prosterné à vos pieds, je vous supplie de m’accorde votre sainte bénédiction & de me croire,

Mon Très-Révérend Père Abbé, Votre très-humble & très-soumis Fils

Signé F. Marie-Bernard, *très-indigne Novice de la Maison du Sacré-Coeur de Jésus, N.D. de la Trappe.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(\*) Ces circonstances dont veut parler ce Novice sont l’invasion de leur nouveau Monastère en Brabant par les Patriotes, qui les força de fuir de pays en pays, & qui les exposa quelquefois à manquer de tout, ayant été dépouillé du peu qu’ils avoient.

*Déclaration de* F*.* Hippolyte*, religieux convers.*

Je déclare devant Dieu, en toute la sincérité de mon Coeur, que j’aime mon État, quelque pénible, abject & méprisable qu’il paroisse aux yeux des mondains. J’en fais plus d’estime que les plus grands Monarques ne font de leurs empires. Les jeûnes, à la vérité, sont pénibles, à la nature, mais doux au coeur. La solitude & le silence sont pour moi un Paradis & le plus grand de tous mes délices. Je couche sur les planches, à la vérité : mais il m’est plus aisé de me lever en plein minuit pour passer trois ou quatre heures à Matines, qu’aux mondains de sortir de dessus leur duvet pour aller prendre leurs plaisirs. Les pénitences, les travaux manuels & les humiliations sont très-chers à mon coeur. Nous sommes bien pauvres, à la vérité ; mais nous serons toujours assez riches tant que nous craindrons Dieu. Je suis satisfait, on ne peut pas plus, d’avoir un Abbé qui est si charitable, & de voir si bien régner parmi nous cette reine des vertus, la Charité. C’est ce qui fait tout mon bonheur en cette vie. Je la conserverai toujours, même aux dépens de ma vie.

Fait à l’Abbaye de Marienfeld en Westphalie, lieu de notre refuge, ce 15 Janvier 1795.

Signé F. Hippolyte, *Religieux de l’étroite observance de Cîteaux*

*& le plus indigne de tous les hommes*.

[499] *Déclaration de* F*.* Zozime*, aussi* *Religieux convers.*

Je, Frère Zozime, Religieux Convers, ci-devant Profès de Sept-fons en France, & maintenant Profès du Monastère de la Maison de Dieu de la Val-sainte N.D. de la Trappe en Suisse, déclare que j’ai pratiqué le genre de vie que l’on y mène, voilà trois ans, avec beaucoup de contentement & de consolation, & que je ne changerois pas mon État, si j’étois au choix, pour tous les Royaumes de la terre. J’ai mille grâces à rendre à Dieu & au très-saint Supérieur qui m’y a reçu, tout indigne que j’étois d’être dans une si sainte Communauté où tout porte à l’édification.

À Marienfeld, ce 14 Janv. 1795.

Signé F. Zozime.

Déclarations des Religieux du Monastère de N.D. des Miséricordes, en Piémont

*Déclaration de* F. François-de-Sales*, leur Supérieur.*

Moi, Frère François-de-Sales, Religieux indigne, Profès de la Val-Sainte, & Supérieur plus indigne de la sainte Maison de Notre-Dame des miséricordes de la Réforme de la Val-sainte de N.D. [500] de la Trappe, déclare à tous ceux qu’il appartiendra, que je n’ai jamais éprouvé de vraie consolation, de solide plaisir que depuis que le Seigneur m’a retiré du monde pour me transplanter dans cette sainte Réforme. Le bon Dieu m’en est témoin, que je suis plus content & plus satisfait au milieu des pénitences qui s’y pratiquent, que je ne l’étois lorsque je jouissois à mon gré des commodités de la terre. J’y jouis d’une paix inaltérable que mon âme cherchoit envain au milieu du monde, même en y faisant son devoir. O *beata Solitudo ! O soles beatitudo !* Sil’on a répandu des calomnies sur notre genre de vie, elles ne peuvent venir que de la bouche des méchans ou des ignorans. Les premiers devroient rougir de déshonorer par leur malice l’État le plus saint. Les seconds devroient se taire & attendre d’être instruits pour parler. Si l’on a encore calomnié notre Supérieur qui est à la tête de cette sainte Réforme, je confesse & je déclare que la calomnie n’a d’autres sources que les deux que je viens d’indiquer. En mon particulier, je proteste que mon plus grand regrêt est de ne plus vivre auprès de lui, & que dans ma cruelle séparation, je me rapprocherai de lui le plus que je pourrai, en me rapprochant de sa manière de gouvernement le plus qu’il me sera possible. Enfin, je proteste à la face du Ciel & de la terre, que je n’ai jamais connu de séjour où règne davantage la charité qu’à la Val-sainte, & que cette divine vertu y rend le joug du Seigneur d’une légèreté & d’une douceur inexprimables. *Gustate* *& videte.*

*Déclaration de* F*.* Hilarion

(...)

[501] *Déclaration de F. Dorothée*

(La déclaration suivante est celle d’un des anciens Religieux Prêtres venus de la Trappe & est d’autant plus digne de remarque qu’étant dans l’Ordre depuis plusieurs années & affligé de plusieurs infirmités, on ne peut pas dire que ce ne soit qu’une ferveur de commençant & de circonstance. Nous l’aurions volontiers omise, à cause qu’il particularise trop les choses, & sur-tout ce qui regarde le R.P. Abbé de la Val-sainte. Cependant nous avons pensé qu’elle seroit très propre à prévenir & à réfuter dans les siècles futurs les principales raisons que le démon ne manquera pas d’employer pour renverser cette œuvre importante ; & en conséquence nous l’avons copiée en effaçant seulement ce qui auroit été plus déplacé relativement au R.P. Abbé de la Val-sainte, quoique nous n’ayons pas pu effacer tout, parce que c’auroit été retrancher ce qu’il peut y avoir d’utile.)

A la plus grande gloire de Dieu,

de la très-sainte Vierge Marie, & du bienheureux St. Joseph.

Séparé de corps par la sainte obéissance de mes très-chers & aimables Frères de l’Abbaye de la Val-sainte, mais leur étant toujours étroitement uni d’esprit & de coeur, je croirois blesser les droits sacrés de cette précieuse & aimable union, si d’après la connoissance certaine que j’ai de leurs sentimens, j’en avois d’autres que les leurs. Je déclare donc *coràm Deo & hominibus*, par cet écrit, approuver toutes les dépositions de mes chers & aimables Frères de la Val-sainte, tant à ce qui concerne la vie austère & pénitente de cette sainte [502] Maison, qu’à l’égard des bruits calomnieux répandus dans le monde contre celui qui la gouverne. Ce sont mes sentimens & je croirois être criminel, si j’en avois d’autres. De plus, je puis assurer que c’est avec une sainte jalousie que je vois mes chers & aimables Frères courir à pas de géant dans la voie étroite des anciennes & saintes pratiques de notre Ordre, que nous avons librement, volontairement, unanimement & à l’envi embrassées dès le commencement de la fondation de cette Maison, comme les actes de nos Délibérations capitulaires en font foi.

En second lieu, je déclare & atteste que le gouvernement du Très-Révérend Père Abbé de la Val-sainte, a été plein de douceur, de charité, d’une sage & prudente discrétion. Il n’y a que le démon, le père du mensonge & ennemi déclaré de tout bien, qui puisse avoir inspiré à ses partisans de pareilles calomnies. Je crois, pour ne rien omettre de ce qui peut justifier pleinement sa conduite, devoir rapporter un fait particulier qui prouve évidemment combien sage & modérée a été sa conduite en reprenant les anciennes austérités de notre Ordre. La Ste Règle veut qu’on dise l’Office divin debout, *proeter Lectiones & Responsoria.* Nos Pères, pour de bonnes raisons, ont cru devoir adoucir cette pratique & statuer qu’on chanteroit un pseaume debout & un autre assis. Au commencement de la fondation de la Val-sainte, voulant pratiquer à la lettre la Ste. Règle, un Religieux plus zélé que discret proposa de reprendre ce point. Pour ne point contrister leur cher Frère, les Religieux & le R.P. Abbé furent tous d’avis de reprendre cette pratique, qui fut observée pendant quelques mois. Mais le R.P. Abbé, malgré son grand amour pour l’observance exacte de la Ste. Règle, voyant que cette pratique étoit à charge à plusieurs de ses Frères, ne voulut plus qu’on l’observât. Je pourrois citer encore d’autres traits de ce genre : mais je finis en attestant que le R.P. Abbé n’a introduit dans la Réforme de la Val-sainte aucune observance que d’après les solicitations & le consentement libre & unanime de tous ses Frères. En foi de quoi j’ai signé ce présent écrit au monastère de Montbrach.

Ce 22 Janvier 1795.

Signé : F. Dorothée, *Prêtre, Profès de la Trappe, en France*.

[503] *Déclaration de* F. Marie-Bernard

(...)

*Déclaration de* F. Malachie*, Profès du Monastère de Clair-Lieu en France, & Novice du Monastère de N.D. des Miséricordes.*

Depuis que j’ai le bonheur d’être à la Trappe, bien loin d’y voir & connoître dans la manière d’y vivre les bruits calomnieux qu’on répand à ce sujet, je déclare que c’est l’Ordre qui se rapproche le plus du temps de nos Pères qui ont milité sous la Règle de notre St. Père Benoît, & qu’une ame qui veut véritablement se consacrer à Dieu & opérer son salut, ne sauroit mieux choisir, tel que je l’avoue de moi-même.

Signé F. Malachie.

[504] *Déclaration de* F. Félix*, premier Novice de la Trappe du Mont-Brach, sur les confins de Barges, en Piémont.*

(...)

*Déclaration de* F*.* Louis-Nicolas*, Novice.*

(...)

[505] *Déclaration de* F. Jean, *Novice.*

(...)

[506] *Déclaration de* F. Jean-Marie*, Novice.*

(...)

*Déclaration de* F. Hyacinthe-Marie

(...)

*Déclaration de* F. Arsène

(...)

*[508] Déclarations des Religieux qui ont formé un Établissement en Angleterre*

*Déclaration de* F. Jean-Baptiste*, leur Supérieur.*

Dans le monde, comme dans la Religion, ceux qui ont aimé à me dire ce qu’ils pensoient de moi dans la vérité, m’ont toujours dit qu’il n’y avoit rien de bon que la franchise & la sincérité. Plût-à-Dieu, mon cher & Révérend Père, que je ne vous en aye pas donné des preuves si fréquentes ; mais du moins me servira-t-elle dans ce moment-ci, cette franchise, à vous convaincre, vous & tous ceux qui voudront l’entendre, que l’État de Religieux que j’ai librement embrassé, fait tout mon bonheur & ma félicité ; que je n’ai connu ce qu’étoit le bonheur & la félicité que dans ce saint État ; enfin que ce bonheur & cette félicité ne pourroient devenir plus grands que dans le Ciel. Quant aux mortifications, pénitences, austérités, tous ceux qui m’ont connu dans le monde ou qui m’ont vu au moment de mon entrée en Religion, savent que je ne portois avec moi que l’apparence d’une santé très-foible qui devoit bientôt succomber. Et cependant voilà que je suis comme ressuscité ! Qui donc appellera excessif & insupportable un genre de vie qui contribue ainsi tout-à-la-fois au contentement de l’ame, à la joie du coeur, à la paix de l’esprit & à la santé du corps ? Au reste, qu’on en dise ou pense ce que l’on voudra, je ne me rappelle pas encore d’avoir passé un seul jour sans renouveler les vœux par lesquels je m’étois consacré à Dieu dans ce saint État. Or quelle apparence que l’on veuille reserrer ainsi des noeuds que l’on n’aime point & que l’on se repent d’avoir formés ? J’ajouterai que, n’ayant pu, à cause de la [509] malheureuse révolution françoise, prononcer mes vœux en France, je n’ai cessé de demander au bon Dieu la grâce de pouvoir les prononcer un jour, sans savoir ce qui devoit arriver. Et sans doute j’étois assez instruit de tout ; je connoissois assez toute la pénitence de cet État pour l’abandonner, si je ne l’eusse point aimé, sur-tout en ayant des prétextes si plausibles, n’ayant encore pris aucun engagement. Enfin, je suis venu de France en Suisse pour les prononcer ces vœux qui font toute ma consolation ; & il me semble aujourd’hui que je connois encore davantage tous les avantages & tout le bonheur de la vie religieuse & sur-tout de notre genre de vie, tel que nous le menons actuellement, il me semble, dis-je, que j’irois encore de l’Angleterre où l’obéissance vient de m’exiler, en Suisse, en Italie & jusqu’au bout du monde. Voilà en analyse ce que pense ce misérable Frère Jean-Baptiste dont les actions n’ont malheureusement pas répondu aux paroles & aux desirs que Dieu a fait naître & conserve tous les jours dans son coeur.

Signé : F. Jean-Baptiste, *Supérieur bien indigne  
du nouvel Établissement des Trappistes qui vient de se former dans la partie orientale de l’Angleterre, sur les côtes de ce Royaume, à quelque distance d’un petit village ou hameau nommé Lulworth.*

*Déclaration de* F. Hyacinthe

Puis-je donner une plus grande preuve au public du contentement que je goûte dans l’état que j’ai embrassé, que mon consentement à me joindre très-librement à plusieurs de mes Frères pour aller jeter les fondemens de ce saint État dans un pays barbare ? (*Les Religieux de cet établissement d’Angleterre étaient d’abord destinés à aller fonder un Monastère au Canada.)* Quoique ceci me paroisse plus que suffisant, je déclare encore à quiconque desire connoître mes intentions sur mon [510] Etat, que je me crois le plus heureux mortel qui puisse subsister sur la terre, que j’y suis heureux, content, & que je ne changerois pas quand on me donneroit toutes les couronnes de la terre. Ce langage pourra peut-être étonner les incrédules ; mais peu m’importe : tout ce que je puis dire, c’est que c’est de l’abondance du coeur que je parle.

Signé F. Hyacinthe, *Religieux de la Val-sainte,  
actuellement dans le nouvel Établissement anglois.*

*Déclaration de* F*.* Dosithée*.*

Pour la plus grande Gloire de Dieu.

Je soussigné déclare que je ne saurois trop m’étonner & remercier la divine providence, de ce qu’étant le plus grand pécheur de l’univers & le dernier des hommes, elle ait bien voulu m’appeler à un Etat où je trouve tant de moyens non seulement de pouvoir me sanctifier en suivant les voies que nous ont tracées tant les anciens Pères des déserts, que nos Pères de Cîteaux, mais même où j’éprouve constamment une joie & un contentement qu’il me seroit impossible dexprimer par mes paroles. Je voudrois que tous les hommes pussent goûter comme moi combien le joug du Seigneur est doux & son fardeau léger, qu’un jour passé dans son tabernacle en vaut des millions passés sous la tente des pécheurs, que l’union des coeurs, la vraie charité qui régne parmi nous, peut seule faire le bonheur sur la terre, & en faire un Paradis anticipé. Elle adoucit aussi merveilleusement toutes les peines de la vie, & nous fait trouver un bonheur inexprimable dans les austérités & les souffrances. Non seulement je ne trouve pas que la Réforme de laVal-sainte puisse être blâmée, mais je me félicite tous les jours de l’avoir embrassée & je ne voudrois pas voir un seul article retranché. C’est ce que je suis prêt à signer de mon propre sang.

Signé : F. Dosithée, *Prêtre, Religieux de la Val-sainte, en Angleterre*

[511] *Déclaration de* F. Bernard*, Novice.*

(...)

*Déclaration de* F. Jean-Joseph*, Religieux Convers.*

(...)

[512] *Déclaration de* F*.* Joseph*, frère-donné.*

Vive le Coeur de Jésus & de Marie.

Je ne puis témoigner la joie que je ressens, & assez rendre d’actions de grâces à Dieu, du bonheur qu’il m’accorde de sortir du précipice où j’étois plongé dans le monde, de m’avoir conduit à la Trappe, & de la Trappe à la Val-sainte, sous la. conduite si sainte du R.P. Dom Augustin, où je promets de vivre & mourir sous une si sainte Règle que j’approuve & que j’approuverai jusqu’au au dernier soupir de ma vie.

Signé F. Joseph, *Frère-Donné*

*actuellement à Lulworth, en Angleterre*.

Déclarations de deux religieux qui étoient partis pour fonder une maison de notre Réforme en Hongrie, & qui ont été arrêtés par la difficulté des passages

*Déclaration de* F. Urbain

Je pourrois vous dire, mondains que je préfère mon état à tout ce qui est sous le Ciel, que ses austérités ne sont pénibles qu’à ceux qui [513] les fuyent, tandis qu’elles font le bonheur de ceux qui les embrassent avec courage ; que ce silence, cette pauvreté, &c. me sont plus chers que vos plaisirs ; que j’aime mieux vivre à la Trappe que sur un trône.

J’ai pensé comme vous ; comme vous j’ai cherché la félicité dans les plaisirs de ce monde ; comme vous je n’y ai trouvé qu’un vuide affreux. Mon coeur, ainsi que le vôtre, est fait pour Dieu. Lui seul peut le contenter. Il ne me reste de ces plaisirs que l’amertume. N’en espérez pas d’autre fruit.

Peut-être que, si vous passiez quelques jours parmi nous, la joie que vous verriez sur nos visages & sur-tout la charité qui nous unit, pourroient vous désabuser. Cette seule vue a opéré plusieurs conversions & a beaucoup contribué à la mienne ; car quoi de plus surprenant que de voir des hommes de tous pays qui ne se sont jamais connus, tellement unis, que tous s’empressent de se rendre service, & chacun est prêt à mourir pour son Frère ? Qu’il est beau de voir cette foule de Religieux & même de vieillards vénérables par leurs cheveux blancs, s’empresser d’obéir à leur Supérieur comme de petits enfans, & lui ouvrir leur coeur avec la même simplicité ! Qu’il est beau de voir ce tendre Père les recevoir charitablement entre ses bras & les consoler ! Mais qu’il est doux de l’éprouver ! Quelle pénitence ne seroit pas adoucie par cette charité ? Venez ici, mondains, & voyez ce spectacle. Si vous voulez savoir combien j’aime mon état, éprouvez par vous-mêmes combien il est doux. Vos desirs vous aveuglent, & le poid de vos richesses vous accable : foulez-les aux pieds ; embrassez la pauvreté & la pénitence pour l’amour de J.C. : votre pauvreté sera pour vous un trésor, votre pénitence de vrais délices, & vous direz bientôt avec moi que la pénitence est plus douce que les plaisirs du monde. Si vous me demandez comment je puis aimer les souffrances, je vous dirai que cela ne vient pas de moi. Mais si Dieu a daigné l’opérer en moi malgré le grand nombre de mes infidélités, que ne fera-t-il pas en vous, si vous vous donnez à lui sans réserve ! Faites-en l’épreuve ; & si ma langue vous trompe, je consens à la perdre.

Signé : F. Urbain, *Religieux, Profès de la Trappe, & puis de la Val-sainte*.

[514] *Déclaration de* F. Jacques.

Quelle doit être ma reconnoissance envers la divine bonté qui a daigné inspirer à notre vénérable Supérieur & à nos chers Confrères le desir de reprendre les anciens Usages de notre saint Ordre ? C’est ce que par sa grâce j’ai toujours souhaité depuis le moment que j’ai connu ce qu’avoient pratiqué nos Sts. Instituteurs. Bien loin donc de désapprouver ce qui s’observe ­maintenant dans notre Monastère, je m’estimerois le plus ingrat de tous les hommes si je n’en rendois à Dieu des actions de grâces tous les jours de ma vie. Il est vrai que la nature y trouve des épines & des souffrances à chaque pas : mais c’est précisément ce qui fait notre consolation, puisque la foi nous apprend qu’il n’y a que ceux qui la détruisent en se faisant une violence continuelle, qui parviendront au Royaume céleste. Mais que dis-je ! Les consolations que nous éprouvons ne sont elles pas infiniment préférables à toutes les fausses douceurs que goûtent ceux qui vivent conformément aux maximes du siècle ? Tels sont mes sentiments présens & que je desire avoir jusqu’à la mort.

Signé F. Jacques

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Après ce que nous venons de rapporter, nous n’avons plus rien à dire. Ce que nous pouvons faire de mieux, c’est sans doute de laisser le Lecteur à ses réflexions. Ce qu’il vient de lire parle plus éloquemment que mille plumes & mille bouches. Cependant pour le mettre en état de comprendre toute la force de ce langage, nous croyons devoir mettre ici les observations suivantes :

1°- Quoique nous ayons omis les Déclarations de quelques Religieux, ce n’est pas qu’ils pensassent différemment que leurs Frères, & qu’il y [515] en eût quelqu’un qui ne se trouvât point infiniment heureux dans son état ; mais c’a été pour d’autres raisons. Cependant quand il en eût été autrement, auroit-il fallu beaucoup s’en étonner, vu le grand nombre de Religieux que toutes ces Maisons comprenoient, puisque sur douze Apôtres il s’en trouva bien un infidèle, puisque St. Augustin dit qu’il n’y a pas de Communauté si sainte où il ne se trouve de l’ivraie ?

2°- Rien ne les forçoit à parler ainsi, si tels n’eussent pas été leur véritables sentimens ; mais tout au contraire les en détournoit, puisqu’un accord si parfait, une union si admirable en un point de pratique manifestée aux yeux de tout le monde, les confirmoit à jamais dans leur état, les mettoit dans l’impuissance de réclamer & les condamnoit sans réplique, si jamais ils venoient à se plaindre.

3°- Ceux qui s’imaginent que notre genre de vie n’est bon que pour un âge mûr, & que les jeunes gens en sont incapables, ou avec d’autres au contraire, qu’il n’y a qu’une jeunesse active & encore pliable qui puisse se faire & s’accoutumer à tant de régularités gênantes, se trompent grandement, puisqu’ils voyent ici tout-à-la-fois la jeunesse & la vieillesse se réunir pour publier le bonheur qu’ils goûtent dans le même État & pour attester avec quelle facilité ils portent les uns & les autres malgré la différence de leur âge, le joug de J.C. Ceux aussi qui croyent qu’il faut absolument une santé forte pour embrasser un genre de vie tel que le nôtre, & que les infirmités sont une marque que Dieu ne les y appelle pas, sont bien dans l’erreur, puisqu’il s’en trouve ici à qui la vie pénitente & mortifiée a donné la santé dont ils étoient privés dans les délices du monde, puisqu’ici les sains & les malades, les foibles & les forts jouissent du même bonheur.

4°- Enfin ceux qui sont dans l’opinion qu’ils sont obligés de rester dans le monde pour procurer la gloire de Dieu, doivent reconnoître ici leur illusion ; car quel zèle pour la gloire de Dieu n’annoncent pas la plupart de ces Déclarations ? Il faut donc que l’Etat religieux ne soit point, comme ils pensent, un état bon à rien ; il faut donc qu’il ait ses moyens propres & efficaces de glorifier Dieu, & même plus efficaces que ceux du Monde ; car sans cela un coeur vraiment plein de zèle [516] pourroit-il être content dans un état où il seroit obligé de se faire une violence continuelle, où il ne pourroit jamais se satisfaire ? Sans cela ces saints Évêques qui ont quitté quelquefois leurs Evêchés, comme un St. Claude, pour se retirer dans la solitude, ne seroient-ils pas tout-à-fait blâmables ? Sans cela notre Sauveur ne se seroit-il pas trompé, & ne nous auroit-il pas trompés nous-mêmes, lorsqu’il assure que Marie en s’asseyant à ses pieds & en se livrant à la contemplation, a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée ? *Maria optimam partem elegit, quae non auferetur ab eâ* [Lc 10, 43].

Nous finissons par ces paroles du St. Esprit si convenables à la circonstance :

*Qui se existimat stare, videat ne cadat.* (1 Co 10, 12)

Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber.

*Non ego autem, sed gratia Dei mecum.* (1 Co 15, 10)

Ce n’est pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi.

*Gratias Deo super inenarrabili dono* *ejus.* (2 Co 9, 15)

Rendons grâces à Dieu pour ses ineffables bienfaits.

*Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (Mt 24, 13)

Celui qui aura persévéré jusqu’à la fin sera sauvé.

Puissent ces quatre paroles sacrées nous remplir de crainte, de confiance & d’amour, & nous faire persévérer jusqu’à la mort.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer tout cet ouvrage, qu’en rapportant le Décret de Son Excellence Msgr. le Nonce de Lucerne pour l’érection de notre Maison en Abbaye, où l’on voit tout-à-la fois non seulement ses dispositions favorables envers nous, mais encore celles de Sa Sainteté même à notre égard, quelqu’indignes que nous en soyons, par le témoignage qu’il en rend lui-même.

[517] *Décret rendu par Msgr. le Nonce de Lucerne, en conséquence des ordres qu’il avoit reçus de Sa Sainteté notre St. Père le Pape Pie VI, par un Bref daté du 30 Sept. l794, pour ériger le Monastère de la Val-sainte de N.D. de la Trappe en Abbaye de l’Ordre de Cîteaux*[[3]](#footnote-3).

*[Texte officiel en latin et traduction française par la Valsainte, en regard.]*

Pierre Gravina, des Ducs de St. Michel, Grand d’Espagne de la première Classe, &c. &c. par la grâce de Dieu & du St. Siège apostolique, Archevêque de Nicée, Prélat domestique de Notre Très St Père Pie VI, Pape par la providence divine, & l’un des assistans du Trône pontifical, Nonce du St Siège auprès des Suisses, des Grisons, des Valaisans, & de leurs Alliés & Sujets, de même que vers les villes & Diocèses de Constance, de Sion, de Coire & de Lausanne, avec les pouvoirs de Légat *a Latere*.

A tous & chacun de ceux qui les présentes verront, Salut éternel en Notre Seigneur.

C’est sans doute par une providence particulière de Dieu que, dans un temps où les François, cette nation jadis si florissante, égarés par les principes pestilenciels de l’impiété & de la philosophie font une guerre cruelle à la Religion & à l’Empire, un Monastère de Religieux de l’Ordre de Cîteaux de la Congrégation dite *N. D. de la Trappe*, se conservant dans une intégrité parfaite, sans souffrir que sa foi soit [518] violée par aucun effort de l’impiété, méprisant toutes les flatteries & tous les moyens de séduction si adroitement mis en usage, après être échappée, avec l’aide de Dieu, à un nombre infini de piéges & de dangers, a pu enfin gagner les frontières de la France, & ayant secoué la poussière de ses pieds, trouver un refuge & un domicile sur les montagnes suisses du Canton de Fribourg, à qui Dieu semble avoir accordé cette faveur à cause de ses mérites particuliers envers l’Église.

Nous avons appris par des renseignemens certains, & nous assurons qu’elle tient du prodige, la manière dont ils ont fait un si long & si difficile voyage ; combien de peines & de contradictions fâcheuses ils ont eu à essuyer ; comment enfin ils sont heureusement arrivés & ont été admis dans le Canton de Fribourg. Cet évènement ne pouvoit échapper à la vigilance de Notre Très St. Père le Pape Pie VI, à cette sollicitude vraiment pastorale & à cette libéralité avec lesquelles il embrasse généralement les intérêts de tous les François exilés & de tous les généreux Confesseurs de la Foi catholique, marchant donc sur les traces glorieuses de ses Prédécesseurs, entre autres de Paschal, de Calixte II, d’Eugène III, d’Innocent III, d’Honoré III, d’Urbain IV, d’Innocent IV, de Clément IV, de Benoît XII, d’Eugène IV, de Nicolas V, d’Innocent VIII, il a bien voulu relever par des éloges particuliers cette race choisie, ces dignes enfans de St. Bernard, & les combler de grâces & de faveurs.

[519] La plus grande, assurément est ce Bref apostolique du 30 Septemb. de cette année 1794, qu’il vient de nous adresser au moment où nous quittions Rome pour nous rendre au lieu de notre Légation, par lequel il nous donne des pouvoirs très-étendus pour ériger le nouveau Monastère desdits Religieux en Abbaye de leur Ordre & de leur Congrégation.

Afin donc d’exécuter avec tout le respect qui convient, les ordres de Notre T.S Père le Pape Pie VI, Nous, en vertu de l’autorité apostolique qu’il nous accorde dans le susdit Bref, nous érigeons & instituons, comme par les présentes nous déclarons érigée & instituée en Abbaye de l’Ordre & de la Congrégation de N.D. de la Trappe, avec tous & chacun des droits, privilèges & honneurs, grâces & indultes dont usent, jouissent & sont en possession les autres Abbayes de l’Ordre & de la Congrégation dont il s’agit, les nouvelles possessions desdits Religieux, situés à la Val‑sainte, au Canton de Fribourg, Diocèse de Lausanne, appartenantes autrefois au Monastère de l’Ordre des Chartreux supprimé par autorité apostolique, acquises aujourd’hui, du consentement & d’après la disposition de l’Illustre Sénat, par les Religieux susdits de l’Ordre & de la Congrégation de la Trappe.

C’est pourquoi nous déclarons valable, nous confirmons & approuvons comme légitime & canonique, l’élection du T.R.P. Dom Augustin de Lestrange, qui s’est faite dernièrement, à savoir le 27 Novembre de l’année courante, d’une voix unanime, comme le portent les actes & le procès [520] autenthique qui en a été dressé, à laquelle élection a présidé, en notre Nom, par son Vicaire général l’illustre & T.R. Monsieur Jos. de Schaller, Chanoine de l’Église collégiale. de St. Nicolas, le T.R. & très-illustre Seigneur Évêque de Lausanne, que nous avons délégué à cet effet par nos Lettres du 18 Novem. de cette année ; & nous donnons au susdit R.P. dom Augustin de Lestrange tous les pouvoirs & toute l’autorité qui lui sont légitimement dûs à raison de sa charge, conformément aux Constitutions très-saintes dudit Ordre & de ladite Congrégation.

Nous voulons non seulement que l’Abbaye de la Val-sainte soit soumise à l’autorité du nouvel Abbé, mais encore toute Colonie quelconque tirée dudit Monastère & établie dans quelque partie de l’univers que ce soit ; de telle forte que l’Abbé de la Val-sainte soit regardé comme le Père Immédiat de ces Colonies ou de ces Religieux, & qu’il ait toute la puissance nécessaire pour les gouverner saintement, & toute celle que les Constitutions de l’Ordre de Cîteaux accordent aux Pères Immédiats.

Enfin nous ordonnons en vertu de la sainte obéissance à tous & chacun des Religieux du nouveau Monastère abbatial & à leurs successeurs qui doivent marcher sur les traces glorieuses de leurs prédécesseurs, de s’efforcer de maintenir constamment la ferveur primitive d’un si saint Ordre, sur-tout de resserrer toujours de plus en plus les liens de cette charité qui est aujourd’hui si parfaite entre eux, & de transmettre à leurs [521] descendants par leur bons exemples cette excellente manière de vivre.

Pour vous, nos très-chers Fils, à qui Dieu dans sa miséricorde a fait la grâce d’être les premiers Religieux de cette Abbaye, nous vous exhortons paternellement en Notre Seigneur de vous comporter d’une manière digne de la vocation à laquelle Dieu vous a appelés, en vous conformant en tout aux très-salutaires avis de votre bien-aimé Père & Abbé. Efforcez-vous d’assurer votre salut par une fidélité parfaite à observer vos Constitutions. Donnez-vous de garde de vous laisser séduire par les partisans insensés de ce siècle pervers, qui accusant votre Institut d’une austérité excessive, regardent votre manière de vivre comme une folie & croient que votre fin sera sans honneur, cet Institut, dis-je, qui, comme vous l’avez appris par votre propre expérience, & comme vous nous l’avez prouvé par les Déclarations que chacun de vous nous a remises, est un joug agréable & un fardeau léger. Persévérez, après avoir si bien commencé, jusqu’à ce qu’après avoir passé par les épreuves légères & passagères de cette vie, vous possédiez un poids éternel de gloire & vous méritiez d’être comptés au nombre des enfans de Dieu. L’infinie bonté & miséricorde du Seigneur nous font espérer que vous aurez ce bonheur ; & nous accordons avec tout l’amour possible à tous & chacun en particulier notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Lucerne dans le Palais de notre résidence,

ce 8 Décembre 1794.

[522-526] Errata du second Volume.

[527-528] Additions aux Errata du premier Volume.

[529-536] Table des Matières contenues en ce second Volume. [*Par ordre alphabétique*]

Transcription Tamié

Mars 2004

1. F. François de Paule écrit dans ses *Mémoires en forme de lettres*..., p. 46 *: Je suppose que l’on n’a pas fait pour les déclarations des autres comme pour la mienne qui a été tronquée.* (Note 2004) [↑](#footnote-ref-1)
2. Mort abbé d’Aiguebelle le 12 avril 1840 agé de 96 ans. [Note manuscrite ancienne] [↑](#footnote-ref-2)
3. Le Bref de Pie VI, du 30 septembre 1794 comprenait à la fin la phrase suivante : « Par la présente lettre nous n’avons pas l’intention d’approuver en quoi que ce soit l’observance de l’Ordre et de la Congrégation susdits. » C’est pour cela qu’il ne fut pas publié dans les Règlements. Le Décret du None étant plus élogieux, c’est lui qui fut reproduit. (Note 2004) [↑](#footnote-ref-3)